N° 160 — 12e Année

CINQ CENTIMES

Samedi 9 Juin 1900

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES........ 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES........ 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS...... 0 fr. 75 —
LOCALES.......... 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10

Téléphone

Élections au Conseil Général DU PAS-DE-CALAIS

10 Juin 1900

CANDIDATS RÉPUBLICAINS :

Canton de Lens

M. BASLY

Député, Maire de Lens

Canton de Marquion

M. Aug. HARY

Maire d'Oisy-le-Verger
CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

A propos de l'Amnistie

M. Joseph Reinach vient de publier dans le *Siècle*, un article qui a trait à l'Amnistie.

M. Reinach est un écrivain de talent et de tempérament. Il écrit non pas tout ce qu'il pense, mais ce qu'il croit pouvoir dire sans trop heurter l'opinion publique.

Il est résolument contre l'amnistie, mais il ne le dit pas nettement.

Il voudrait pouvoir le crier; il a dans la plume toutes les réticences d'un homme comprenant qu'il ne fera jamais partager ses convictions à la grande majorité du public.

Mais, néanmoins, il bataille ironiquement, amèrement, rappelant que M. Waldeck-Rousseau a dit, à l'époque de la discussion de la loi de dessaisissement :

« Il y a trop longtemps que tous ceux qui se » refusent à plier devant une coalition, der- » rière laquelle on trouverait aisément une » « camarilla », sont outragés, insultés, aban- » donnés. Il faut se demander si le laisser-aller » dans la défense, opposé à la vigueur, à l'ou- » trance de l'attaque, va dégénérer en une sorte » de résignation de ce pays, où ceux qui veu- » lent rester libres et indépendants semblent » n'être plus assez défendus. »

.... « On a parlé de l'opinion. Je réponds : » Parlons de la justice ! Je dis qu'il n'y a pas » d'opinion, quand il s'agit de la justice ; je dis, » en outre, qu'il ne faut pas prendre pour l'o- » pinion de la France les clameurs de quelques » professionnels ».

Ce langage de M. Waldeck-Rousseau, M. Reinach le rappelle et il ajoute :

« Demain, devant cette évidence incontestée que la loi d'amnistie ne peut pas couvrir Mercier, parce que la loi ne peut pas toucher à la Constitution, ils ne se résigneront à l'amnistie qu'à la condition qu'elle comprenne Déroulède et Guérin.

«.... Et ils ne voteraient cette amnistie plénière qu'à la condition d'en exclure, par un article additionnel, Zola, Picquart... et Joseph Reinach. »

M. Joseph Reinach se trompe.

Il est bien évident que l'amnistie comprendra tout ce qu'elle doit comprendre pour qu'on en finisse une bonne fois avec ce cauchemar qu'on appelle l'affaire Dreyfus.

Personne n'en sera exclu, — nous parlons de ceux ayant la plus légère attache avec l'affaire – parce que l'exclusion serait la résurrection de cette histoire, la continuation d'une chose exacerbante dont le pays est las et dont la réaction peut seule tirer profit.

Notre éminent sénateur Maxime Lecomte disait l'autre jour à la tribune du Sénat que l'amnistie, c'était l'oubli. Ce n'était pas la réhabilitation.

C'était le voile tiré sur le passé ne se préoccupant ni du pour, ni du contre, ne proclamant ni innocence ni culpabilité, mais établissant seulement que cette page d'histoire était close, et qu'il fallait regarder enfin l'avenir sans avoir derrière la préoccupation du passé.

L'amnistie ne doit faire aucune réticence.

Tout a été dit sur ce point, et fort éloquemment, par Waldeck-Rousseau et par Maxime Lecomte.

Et le peuple simpliciste pense qu'il voudrait bien enfin qu'on lui donna la paix.

L'affaire Dreyfus est de celles qu'il faut classer définitivement. Un grand pays comme le nôtre, ne peut pas s'hypnotiser éternellement devant une seule affaire. Il y a d'autres questions que celle-là qui doivent faire la préoccupation de nos représentants au Parlement.

— Nous voulons la justice jusqu'au bout, dit M. Reinach. Et il réclame la peau de Mercier.

Comme nous estimons qu'elle ne vaut pas un clou, on voudra bien nous permettre de passer à un autre genre d'exercice.

La campagne énergique menée par la presse républicaine a arraché Dreyfus à son bagne. Ses souffrances ont cessé; il jouit d'un bonheur relatif. Il a autour de lui et chez lui tout le bien-être qui résulte de la fortune et, ce qui vaut mieux, l'affection des siens. Sa compagne, la plus admirable des épouses, est auprès de lui, joignant ses caresses à celles de ses enfants.

Il y en a plus d'un, en ce bas monde, qui voudrait bien en pouvoir dire autant.

Donc, le côté sentimental, c'est-à-dire le mobile le plus puissant ayant entraîné la masse populaire vers Dreyfus, a disparu.

Il reste la justice.

De ce côté encore, tout a été dit ; tout a été fait.

Le jugement du Conseil de guerre de Rennes n'a pas changé l'opinion d'un seul citoyen de France.

Et aucune procédure nouvelle n'éclairerait l'esprit de quelqu'un.

Les débats ont été lumineux. Le jugement rendu n'avait et ne pouvait avoir sur l'opinion aucune influence, et ce serait une naïveté de penser autrement.

Voilà donc une affaire éteinte.

Elle est sans intérêt désormais pour le public.

Que M. Dreyfus, poursuivant personnellement sa réhabilitation, l'obtienne ou qu'elle lui soit refusée, ceux qui le savent innocent, continueront à le croire ; ceux qui le pensent coupable, continueront à le penser.

Alors à quoi bon continuer une agitation inutile ?

M. Waldeck-Rousseau a très éloquemment gagné sa cause au Sénat et devant l'opinion publique.

L'amnistie s'impose, le pays la réclame et notre éminent sénateur Maxime Lecomte en se ralliant au projet du gouvernement, a montré une fois de plus son esprit politique et sa conception nette et claire des nécessités de la situation actuelle.

Donc, assez de bruit autour de l'affaire Dreyfus.

Elle n'appartient plus au domaine de l'intérêt public. L'amnistie l'a supprimée.

L'intérêt privé subsiste, mais ceci ne nous regarde plus.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

A quand les réformes?

A voir la conduite de la droite réactionnaire, cléricale et nationaliste de la Chambre, qui passe son temps à tendre des « traquenards » indignes du Parlement français, au Ministère, on croirait que le gouvernement de la République n'a plus rien à faire et que les réformes démocratiques de nos programmes sont accomplies.

Sans parler des grandes réformes fiscales de l'impôt sur la fortune assise et sur les successions ou des retraites ouvrières, il y a cependant un tas de petites réformes de tous genres qui dorment un trop long sommeil.

Je me permets pour aujourd'hui d'en rappeler deux à nos Députés et Sénateurs : celle sur le dégrèvement des prêts hypothécaires et celle de l'abaissement des droits de mutations.

Le *dégrèvement des petits prêts hypothécaires* s'impose.

A l'heure qu'il est un prêt de 300 fr. avec contrat d'hypothèque coûte 36 fr. 37, dont 13 fr. 97 de droits perçus au profit du Trésor (enregistrement, timbre, hypothèque) et 22 f. 70 d'honoraires et salaires pour le notaire et le conservateur. C'est 12,22 0/0.

Le créancier, à un moment donné, veut-il se faire payer et a-t-il recours à la saisie immobilière des biens donnés en garantie, si le prêt est inférieur à 500 fr., il perdra sa créance entière, et 62 0/0 de celle-ci si le prêt est de 500 fr. à 1.000 fr., puisque les frais de justice des ventes judiciaires sont de 123 0/0 pour les ventes au-dessous de 500 fr. et de 62 0/0 pour celles de 500 fr. à 1000 fr.

Les *droits de mutation sur les petites propriétés* doivent être abaissés.

Pour une vente immobilière de 100 fr., le vendeur ou l'acheteur paie 17,96, soit 17,9 0/0 ; pour une vente de 1000 fr., 82 fr. 54, soit 8.2 0/0 ; pour une de 5000 fr., 362 fr. 24, soit 7,2 0/0 ; pour une de 10,000 fr., 710 fr. 29, soit 7,1 0/0. et pour une vente de 100,000 fr., 6,916 fr. 69, c'est-à-dire que les droits fixes sont énormes, les droits proportionnels insignifiants. C'est-à-dire que pour acheter ou vendre un lopin de terre ou une masure de 100 francs, on est dans l'obligation de payer 20 0/0 de droits y compris les honoraires du notaire. et que plus la propriété vendue a de valeur, moins l'on paie de taxe. Or, pour prendre un exemple, comme sur un total de 574,000 mutations (1894), on en comptait 544,000, ou 94 0/0, d'une valeur inférieure à 5000 fr., il s'ensuit que c'est le petit propriétaire paysan qui est ainsi légalement dépouillé par le fisc. A chaque mutation 20 0/0 de la valeur de son lopin de terre ou de sa chaumière avec son « courtil », disparaissent. Après cinq ventes, il ne reste plus rien ! La dîme est énorme et pèse sur ceux qui sont le moins capable de la supporter.

Pendant ce temps là, la grande propriété, beaucoup moins mobile, est épargnée. Elle ne paie qu'au moment des mutations par décès.

Abaisser les droits de mutation des petites ventes — trop souvent forcées — ne serait donc pas établir un privilège en faveur des petits propriétaires paysans, mais réduire leurs charges au taux de celles qui frappent les immeubles ruraux d'une plus grande valeur et qui restent plus longtemps dans les mêmes mains.

Il y a donc de ce fait une réforme démocratique à accomplir; réduire les droits fixes pour la vente des petites propriétés, et relever les droits proportionnels pour les mutations des grands biens fonciers.

DE FAVEROLLES.

On dit...

Mieux sensible. — Le secrétaire de l'Inde annonce qu'il n'y a plus que 5,579,000 hindous à la charge du budget et à cause de la famine. Il y a du mieux, les malades diminuent, ils meurent.

**

Le téléphonographe. — C'est un téléphone avec un phonographe combinés qui permet de fixer et de conserver les conversations en l'absence du destinataire. Avec le magnétophonographe, cela permet d'étendre considérablement les limites de l'action du téléphone et on pourra transmettre plusieurs conversations simultanément.

L'ARTICLE DU JOUR

Du « Voltaire »

RALLIÉS

Avez vous remarqué la petite nouvelle — ah ! toute petite — qui s'est glissée au milieu des dépêches ? Quelque chose de modeste comme la violette, de doux, presque de tendre ? Le bureau du Conseil municipal nationaliste, président en tête, s'est rendu auprès du Président de la République. Il lui a présenté ses hommages dans les termes les plus corrects. Personne ne se douterait que les électeurs de ces gens-là ont insulté le premier magistrat aux cris de : *A bas Panama !* et que leur arrivée au Pouvoir a été saluée, avec une secrète joie, par les milliers d'officiers réactionnaires qui, entre eux, ne désignent jamais le chef suprême des armées que sous le nom d'*infâme Loubet !*

Cette douceur d'agneaux n'aura surpris que les naïfs. Les indignations, les colères, les hurlements sont bons avant l'élection. Il faut bien faire croire aux gogos, pour être élu, que les hommes auxquels on fait opposition sont dignes de loger dans les maisons centrales. Une fois le gogo pincé, c'est autre chose. Le pouvoir a le don de rasséréner les consciences, de calmer les colères, de jeter un baume sur les indignations généreuses. Le héros du Panama devient une personnalité très passable. *L'infâme Loubet* dont on faisait branler le chapeau, à Lonchamp devant les ambassadeurs étrangers, devient un fonctionnaire très honorable qu'il convient d'aller saluer respectueusement au nom de la Ville de Paris.

Il faut que tout ait une fin, n'est-ce pas ? On ne peut cependant passer sa vie à crier que le Président de la République est indigne, et que les trois quarts de la France sont vendus aux Juifs.

Nous verrez, avant peu, que ce conseil municipal de Paris, qui devait révolutionner le pays et faire revivre un 93 au profit des Jésuites sera aussi sage que celui de la dernière commune de France.

Oh ! les braves gens ! Oh ! les terribles réformateurs et pourfendeurs des gouvernements parlementaires !

Il est certain que c'est encore la chose la plus habile qu'ils pussent faire. A quoi bon eût servi de bouder ? A faire ressortir simplement combien la France peut se passer de Paris.

Combien la joie délirante de Coppée, et les chants de triomphe de Lemaître étaient ridicules ! D'ailleurs, il serait excessif de prendre au pied de la lettre, même ceux qui, parmi eux, parleront d'écerveler des citoyens, et de massacrer des libres-penseurs. Ils pousseront volontiers les autres à le faire.

Mais pour le faire eux-mêmes, c'est autre chose. Ils n'ont avec les Jacobins de la Révolution qu'ils veulent singer qu'un faux air de ressemblance. Ils sont incapables de toute virilité. S'il en était ainsi, ils seraient, dans les moments de folie, devenus les maîtres de la France. Personne n'égale leur platitude que les Jacobins rouges de notre troisième République, qui malgré leurs actes éhontés de favoritisme et l'affichage des faux, ne rappellent que de très loin les Jacobins qui défendirent la liberté au péril de leur vie et de leur honneur.

En réalité, le nouveau Conseil municipal se rallie. L'Eglise romaine lui a donné l'exemple. Quand on n'est pas les plus nombreux, le meilleur parti est encore de fusionner avec la majorité, où l'on a des chances de diviser et de paralyser l'action des adversaires. C'est étonnant comme, dès son premier acte officiel, la noble assemblée porte le cachet de son origine. On voit bien que Loyola est passé par là. Or, chez Loyala on n'aime pas combattre à masque découvert.

Allons, allons, nous n'avons fini de rire. C'est déjà joli de voir le pape offrir la Rose d'or à la présidente de la République, le lendemain même de la journée d'Auteuil. Ce n'est pas moins intéressant de voir les nationalistes de la Seine offrir solennellement leurs respects à l'homme qu'ils ont fait insulter, outrager, depuis qu'il est à l'Elysée.

Quelle belle invention que le ralliement !

OLIVIER BASCOU.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

SÉNAT

Séance du 7 juin

LA SÉANCE

La séance est présidée par **M. Fallières.**

Le président annonce la mort de M Volland, sénateur de Meurthe-et-Moselle.

M. Joseph Fabre dépose un rapport supplémentaire sur la proposition de loi relative au régime de la presse.

L'armée coloniale

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à l'armée coloniale.

M. Cabart-Danneville prononce un long discours pour combattre le rattachement des troupes de la marine à la guerre. Il rappelle les fautes commises au Mexique et à Madagascar par l'Administration de la Guerre et conclut au maintien des troupes de la marine au ministère de la marine.

Le général Lambert estime au contraire que le rattachement à la Guerre est pratique et aura de bons résultats.

Le général Billot combat cette thèse et dit que le fardeau serait trop lourd pour le ministre de la guerre.

Après quelques explications du **Général André, M. de Courcelles,** rapporteur, défend le projet.

M. Le Général André demande l'urgence qui est votée par **174** voix contre **62.**

La séance est levée à 6 heures 1/4 et renvoyée à demain.

Physionomie de la séance

Le nouveau ministre, de la guerre a fait aujourd'hui ses débuts au Sénat.

C'est une courte question du général Lambert qui a amené à la tribune le successeur du général de Galliffet.

Le général Lambert demandait au ministre de se faire représenter à l'imposante cérémonie qui aura prochainement lieu pour célébrer le centenaire de La Tour d'Auvergne et d'y faire participer l'armée.

Le général André a répondu affirmativement, se félicitant tout d'abord d'être appelé à débuter devant le Parlement sur une pareille question.

Le ministre de la guerre a été très bref, mais l'aisance dont il a fait preuve à la tribune, sa facilité de parole, son allure sympathique ont produit une excellente impression sur la Haute Assemblée. Son succès a été complet.

Le Sénat a entamé ensuite une longue discussion : La discussion générale du projet sur l'armée coloniale de M. Cabart-Danneville.

M. Cabart-Danneville s'est prononcé contre le rattachement à la guerre, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'il est lui-même l'auteur d'un projet d'après lequel l'armée coloniale relèverait de la marine,

M. le général Lambert a soutenu au contraire le projet de la Chambre, qui rattache l'armée coloniale à la guerre.

Après lui le général Billot a combattu le projet en s'appuyant surtout sur cet argument que le rattachement à la guerre créerait un fardeau trop lourd pour les épaules d'un seul homme.

Puis le général André a soutenu, en qualité de chef de l'armée, le projet soumis aux délibérations du Sénat.

Le nouveau ministre a retrouvé le succès qu'il avait obtenu au début de la séance en répondant au général Lambert.

C'est le rapporteur, M. le baron de Courcelles, notre ancien ambassadeur à Londres, qui a succédé au ministre de la guerre. Il a surtout réfuté les arguments présentés par le général Billot, se réservant comme le ministre d'ailleurs, de s'expliquer sur les détails d'organisation au cours du débat sur les articles. Ce débat s'engagera dès demain car la discussion générale a été close ce soir et l'urgence prononcée à 112 voix de majorité.

T. H.

La Chambre

Séance du 7 juin

La séance

La séance est ouverte à une heure sous la présidence de **M. Deschanel.**

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

M le président rappelle que la Chambre a fixé à aujourd'hui la discussion d'une motion de **MM. de Mahy** et **Etienne** tendant à consacrer une séance exceptionnelle, samedi, à la discussion des projets de loi relatifs à la défense nationale.

M. de Mahy espère qu'il n'y aura aucun débat sur cette motion, il ajoute que la commission du budget a émis un avis favorable, qui sera distribué demain.

La Chambre se rend aux vœux des auteurs de la motion : elle siègera donc samedi.

La discussion de l'interpellation de **MM. Dejeante, Groussier, Vaillant et Walter,** sur les violences de la police à la manifestation du 27 mai, est inscrite à la suite des autres interpellations.

La séance est levée à une heure un quart.

Séance demain.

LE BUDGET DE 1901

Suivant l'usage, on a procédé aujourd'hui, en séance publique, à un tirage au sort spécial des bureaux qui seront appelés à élire, cet après-midi, la nouvelle commission du budget.

On sait que chaque bureau doit élire trois membres. Or, le sort a accumulé plus de trois membres sortants dans plusieurs bureaux, ce qui amènera forcément un certain nombre d'éliminations sans compter celles que le hasard de l'élection pourra déterminer.

La commission sortante était en fonctions depuis près de deux ans. Elue le 18 novembre 1898, elle avait été maintenue le 29 juin de l'année dernière pour examiner le budget de 1900. Elle ne comprenait plus que 32 membres par suite de la retraite de M. Sauzet qui s'est démis de son mandat de député pour occuper une chaire à la Faculté de droit de Paris.

Les 32 membres sortants sont ainsi répartis dans les onze bureaux tirés au sort aujourd'hui :

1er bureau : MM. Berthelot, Bourrat, Dubief, Dumont, Le Myre de Villers.

2e : M. Salis.

3e : MM. Georges Berger, Berteaux, de la Porte, Maurice Faure.

4e : M. Goujat.

5e : MM. Berard, Le Hérissé, Mesureur, Ricard (Côte-d'Or).

6e : MM. Demarçay, Dulau, Laserre, Le Moigne, Merlou, Pourquery de Boisserin, Thierry, Tourgnol.

7e : M. Dujardin-Beaumetz.

8e : Aucun sortant,

9e : MM. Cochery, Doumergue, Rouvier.

10e : MM. Paul Delombre, Camille Pelletan, Sibille.

11e : MM. Boudenoot, Chevallier.

Il y a par suite dix membres nouveaux à élire pour remplacer ceux qui ne peuvent plus être renommés.

Les élus

Voici le résultat des élections pour la commission du budget :

1er bureau. — MM. Berthelot, Le Myre de Vilers et Perreau.

2e bureau. — MM. Aynard, de Mahy et Muzet.

3e bureau. — MM. Guillain, Berger, Henry Boucher.

4e bureau. — MM. Bienvenu-Martin, Dietter, David et Goujat.

5e bureau. — MM. Mesureur et Henri Ricard, M. Berard.

6e bureau. — MM. Lockroy et Merlou, Dulau.

7e bureau. — MM. Dujardin-Beaumetz, Pichon et Fleury-Ravarin.

8e bureau. — MM. Cruppi, Beauregard et Raiberti.

9e bureau. — MM. Jules Roche et Cochery.

10e bureau. — MM. Trouillot, Pelletan et Delombre.

11e bureau. — MM. Boudenoot, Bertrand et Audiffred, antiministériels.

La nomination de la majorité de la commission du budget ne peut pas être considérée comme un échec pour le cabinet, ainsi que le proclament certains modérés, puisqu'elle est due au hasard du tirage au sort des bureaux. Du reste, la presque totalité des élus acceptent le budget du jour du gouvernement.

Il n'est donc pas aussi battu que ses adversaires, toujours de mauvaise foi, affectent de le dire.

Pendant tout le temps qu'a duré la délibération des bureaux réunis pour nommer la commission du budget, les couloirs de la Chambre ont été fort animés. La lutte était très vive en effet, d'autant plus vive que le hasard du tirage au sort avait réussi dans plusieurs bureaux jusqu'à huit commissaires sortants, tandis que d'autres n'en comptaient qu'un ou deux, voire même pas du tout, et, qu'au point de vue des opinions politiques, les ministériels avaient, toujours par suite du tirage au sort, la majorité dans certains bureaux tandis que dans d'autres, les opposants l'emportaient de beaucoup.

Ces groupements inattendus ont donné des résultats sur lesquels on ne comptait pas.

C'est ainsi que la moitié des commissaires sortants sont restés sur le carreau et que dix-sept nouveaux sont entrés dans la commission.

Celle-ci compte 20 progressistes, 10 radicaux, deux socialistes.

Parmi les sortants qui ont échoué, il faut citer MM. Maurice Faure, Delaporte, Bertaux, Thiéry, Bourrat, Dubief, Domergue et Sibille qui avaient joué un rôle important dans l'ancienne commission.

Neuf anciens ministres font partie de la nouvelle commission : MM. Rouvier, Jules Roche, Cochery, Delombre, De Mahy, Guillot, Boucher, Mesureur et Lockroy.

Jamais on en avait vu autant dans la commission du budget.

Pour la présidence on parle de MM. Rouvier, Cochery, Delombre.

M. Boudenoot conserverait ses fonctions de rapporteur général.

La première réunion

La commission du budget se réunira demain, à 3 heures, pour élire son bureau.

Devant le refus de M. Aynard pour la présidence, la lutte se concentrera entre MM. Rouvier et Georges Cochery.

Les amis de l'ancien président du conseil font déjà en sa faveur une active campagne, mais M. Rouvier hésite beaucoup et craint son échec.

Il fait remarquer qu'il est déjà président de la commission de l'impôt sur le revenu dont la tâche est des plus imposantes.

M. Georges Cochery sera candidat de la majorité.

Les fonctions de rapporteur général seraient confiées à M. Delombre ou à M. Jules Roche. M. Pelletan demande le rapport de la guerre mais il aura pour concurrent sérieux M. Boudenoot.

M. Tourniol qui fut deux ans de suite rapporteur du budget des cultes n'a obtenu aujourd'hui qu'une voix dans son bureau.

Dans le 2e bureau, M. Aynard a été élu. La discussion a été des plus intéressantes.

M. Viviani examinant l'ensemble du budget loue le projet de conversion ; l'incorporation au budget de la loi sur les successions, approuve la discussion du budget de l'Algérie et demande l'application de la taxe des biens de mainmorte aux congrégations non autorisées et autorisées.

En cas de mécompte il réclame la suppression et rappelle qu'il conviendrait de fixer le commencement de l'année budgétaire au premier juillet.

M. Aynard approuve dans son ensemble le projet de budget. Comme M. Viviani il voudrait voir l'année financière commencer au 1er juillet mais il désirerait qu'un retard fut apporté aux pouvoirs de la commission du budget.

Il ne s'illusionne pas sur le système d'amortissement proposé par le gouvernement qui doit se baser sur des excédents réels.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR du Travail

Le Conseil supérieur du travail s'est réuni ce matin, de neuf heures à midi.

Il a décidé qu'un seul conseil de prud'hommes existerait dans chaque localité, et que lorsque ce conseil devra être divisé en sections distinctes, ces sections seront autonomes, jugeant séparément, mais qu'elles seront présidées, au point de vue des relations avec l'administration et entre elles, par un président élu par l'ensemble des présidents et vice-présidents des sections.

Il a décidé, en outre, que l'âge de l'électorat, qui était fixé à vingt-cinq ans, serait abaissé à vingt et un ans et qu'il suffirait de trois années d'exercice de la profession, non compris la période d'apprentissage, pour être éligible.

Les sections auront donc les mêmes attributions que les conseils de prud'hommes séparés qui fonctionnaient dans certaines villes.

A sa séance d'hier, le conseil supérieur du travail s'était déjà occupé des modifications à apporter à la législation des prud'hommes, mais sans prendre, toutefois, de décision.

Le rendement des impôts

Paris, 7 juin. — Le rendement des impôts pour le mois de mai 1900 accuse une plus-value de 16 millions 132.500 fr. par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 3 millions 758.400 fr. sur la période correspondante de 1899.

Le roi de Suède à Paris

Paris, 7 juin. — Le roi Oscar II, de Suède, est arrivé ce soir à Paris.

Il a été reçu à 5 heures 50 dans les salons de la gare du Nord par le Président de la République, M. Delcassé et le général Bailloud.

Après les compliments d'usage il monte dans le landau présidentiel.

La foule salue aux cris de « Vive Oscar » et « Vive Loubet. »

Le roi de Suède paraît enchanté de l'accueil chaleureux qui lui est fait.

Les désordres de Châlon-s.-Saône

Châlon, 7 juin. — L'instruction ouverte dès le lendemain des évènements du 2 juin, est poursuivie activement. Elle aurait établi le fait suivant :

Dès l'après-midi du 2 juin, des désordres s'étaient produits près du pont de la Colombière ; le commandant de gendarmerie, blessé, dut quitter son service ; le capitaine fut également blessé à la tête.

Déjà le 30 mai, les forces publiques avaient dû dégager l'usine Galland et l'usine Pinette avait été assaillie, les portes et les grilles enfoncées. Au commencement de la soirée, un groupe de manifestants se porta sur la prison et un soldat fut blessé.

L'enquête cherche surtout à préciser si avant de faire usage de leurs armes les gendarmes avaient reçu des coups de feu. Les officiers qui commandaient les chasseurs et l'infanterie faisant partie de la patrouille seraient très affirmatifs sur ce point et plusieurs témoins civils auraient déposé dans le même sens.

L'instruction ne paraît pas pouvoir être complète avant quelques jours, de nombreux témoins restant encore à entendre.

Reprise du travail

Chalon-sur-Saône, 7 juin. — La rentrée dans les ateliers a été générale ce matin. Elle s'est effectuée dans le plus grand calme.

M. Pastre, député du Gard, est reparti pour Paris, hier, à minuit et demi, et M. Gillot, sénateur de Saône-et-Loire, a quitté Chalon ce matin.

M. Renou s'est livré, dans la matinée, à une enquête personnelle sur les incidents qui ont marqué la grève; il repartira pour Paris par le rapide de midi.

Le préfet, accompagné de son chef de cabinet, M. Pouyollon, a visité, ce matin, les troupes campées actuellement dans les salles de l'Hôtel-de-Ville.

Il a félicité officiers et soldats de leur tenue pendant ces journées de troubles et, s'adressant aux gendarmes, il leur a dit qu'il reconnaissait combien étaient grandes les difficultés de leur tâche en Saône-et-Loire.

LA SÉQUESTRÉE D'AMIENS

Amiens, 7. — Dans la rue Dom Bouquet et dans toutes les rues avoisinantes, on ne cause plus que de cette affaire mystérieuse. Chaque jour amène son racontar nouveau. Hier, un agent en bourgeois se mêlait aux groupes des commères bavardant sur le pas de leurs portes, il écoutait, posait des questions, et comme disent les bonnes gens du quartier, il plaidait le faux pour savoir le vrai. Voici ce qu'il apprit dans une petite épicerie : Une femme qui connaît beaucoup Sarot pour l'avoir vu à de nombreuses reprises entrer et sortir de la maison mystérieuse affirme qu'Angèle Thieullet mit au monde dans cette maison, un enfant qu'elle a vu. Il était bien portant et ne demandait qu'à vivre. Quelques jours seulement après sa naissance il fut pris de vomissement et mourut.

Voilà un renseignement que l'agent s'est empressé de noter. Ce témoignage est très précieux il en amènera d'autres et l'on peut être persuadé que le mystère s'éclaircira un peu.

On nous apporte encore ce fait. M. Marini, voisin immédiat d'Angèle Thieulet, a prétendu dans des conversations avec les passants et les gens du quartier, n'avoir jamais rien entendu dans la maison depuis trois ans qu'il habite dans la rue ; or, M. Marini aurait fait au parquet des déclarations fort intéressantes.

Depuis trois semaines, M. Marini entendait chaque nuit du bruit provenant de la maison d'Angèle Thieullet, et le bruit était tel qu'il l'empêchait de dormir. Et d'autres gens racontent qu'Angèle Thieullet parlait, élevait la voix, et prononçait des paroles incohérentes, comme si elle était en proie à des hallucinations et à des cauchemars. En même temps, les habitants de la rue remarquaient le changement survenu tout à coup dans la physionomie de Sarot. Il paraissait triste, morose, évitait le regard des gens. De là les réflexions : « Tiens, M. Sarot n'est plus le même. »

Cet homme avait-il des chagrins ou des remords ? L'avenir nous l'apprendra. Notons encore ce renseignement : Sarot, désigné sous le nom de l'homme au petit chapeau était aussi appelé « l'homme au savon », à cause de la grande quantité de savon qu'il achetait chez un épicier de la rue de Beauvais. Il en fut trouvé en effet, un certain nombre de morceaux dans la maison, au milieu des immondices, sous la couche de poussière qui recouvrait tous les objets. Espérons qu'il en a conservé quelques morceaux pour se blanchir...

Le médecin de l'Hôtel-Dieu ne peut encore se prononcer sur l'état d'Angèle Thieullet, en tout cas, il a conseillé d'attendre avant de procéder à son interrogation.

Angèle Thieullet prend des aliments légers ; comme boisson, on lui sert du lait et de la limonade. Il paraît qu'elle aime beaucoup cette dernière boisson.

UN NOUVEAU VACHER

Sinistres exploits du bandit

Poitiers, 7 juin. — L'émoi est grand dans les campagnes voisines de Poitiers. Il y a 15 jours, une femme occupée dans son champ a été saisie tout-à-coup par derrière et à moitié assommée. Violentée elle allait être assassinée quand l'arrivée d'un tramway fit s'enfuir le bandit.

Lundi, un petit berger était assassiné par le sinistre assassin qui lui labourait le ventre à coups de couteau.

Une fillette a été séparée de ses compagnes, puis enlevée par ce nouveau Vacher et transportée derrière un buisson.

Arrivé là il la viola et voulut l'étrangler, lorsque quelqu'un accourut assez à temps pour empêcher le crime.

On cite encore un voiturier qui a été attaqué. Une femme a été menacée et tous deux n'ont dû leur salut qu'à la fuite.

Les bergers se refusent à rester dans la campagne.

Quant à l'individu en question on ne sait ce qu'il est devenu.

Nouvelles Étrangères

LA GUERRE ENTRE L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

Les erreurs de l'Angleterre

D'après les rapports des attachés militaires revenus du Transvaal à New-York, l'armée boer — celle dont pouvaient se servir utilement les Joubert et les Cronje d'éternelle mémoire et, après eux, les Botha et les Delarey — n'a jamais compté plus de 25,000 hommes. Cela paraît fort croyable.

Pendant huit mois, avec ces 25,000 hommes, partagés en trois ou quatre fractions, les deux Républiques ont arrêté Buller au Natal, Gatacre et Methuen sur l'Orange et sur la Modder, cerné Kimberley, assiégé Mafeking, tenu tête à lord Roberts et à lord Kitchener dans le pays orangiste et sur la route de Prétoria.

Si c'est là le meilleur usage que l'on eût pu faire de l'armée boer, la question restera à discuter aux historiens. On a regretté de ne pas voir les Boers victorieux marcher tout d'une traite jusqu'à Durban ou jusqu'à Capetown au commencement de la campagne. Mais, quelque parti qu'ils eussent pris, ils auraient toujours fini par n'être plus qu'une poignée de héros devant les forces rassemblées de tout l'em-